



55 000 bonnes raisons de bien dé-confiner

**AVEC LA *CGT-FO*,
POUR GARANTIR NOTRE SANTE AU TRAVAIL,
PAS DE DEMI-MESURES.**

Seule organisation syndicale de Pôle emploi à avoir pris la responsabilité de déclencher un droit d'alerte national pour danger grave et imminent lors de la mise en confinement du pays à la mi-mars afin de protéger tous les agents et cadres de Pôle emploi ainsi que leurs proches et les usagers de la pandémie mortelle toujours en cours, la **CGT-FO** entend tout mettre en œuvre à présent que s'annonce l'heure du dé-confinement pour nous protéger à l'identique.

Que nous soyons agent ou cadre, que nous travaillions sur site ou en structure,

Quel que soit notre métier et les activités que nous exerçons,

Que nous résidions ou travaillions dans un département rouge ou vert, en métropole ou dans les DOM,

Ce qui est notre premier intérêt, c'est que nous puissions bénéficier de toutes les garanties nécessaires à notre protection sanitaire face à cette menace virale loin d'être endiguée.

Et pour ce faire, nos revendications sont aussi simples qu'élémentaires :

- ✓ Mise à disposition de matériel homologué de protection individuelle (masques, gants, visières, lingettes, gel hydro-alcoolique...) en nombre suffisant pour assurer quotidiennement la protection de chacun d'entre nous en tant qu'agent et cadre de Pôle emploi
- ✓ Mise à disposition d'un matériel identique pour toute personne susceptible d'être en contact avec nous (demandeur d'emploi, employeur, partenaire, prestataire...)
- ✓ Nettoyage quotidien des locaux et matériel, et désinfection systématique en cas de suspicion de cas de covid-19
- ✓ Mise à disposition en nombre suffisant de thermomètres frontaux sur chaque site et dans chaque structure permettant de contrôler à des fins de prévention toute personne entrant dans nos locaux, avec en cas de fièvre détectée un retour immédiat à domicile assorti des mesures nécessaires pour éviter toute propagation virale potentielle
- ✓ Dépistage systématique de tout agent ou cadre appelé à être dé-confiné dès lors qu'il se rend sur son lieu de travail.

Au Directeur Général et à ses Directeurs d'établissements de tout mettre en œuvre pour nous protéger individuellement et collectivement contre ce risque mortel, ils en ont la responsabilité y compris pénale.

En l'absence de ces garanties cumulatives, nous prendrons nos responsabilités et les mesures qui s'imposent pour faire cesser au plus tôt tout plan de reprise d'activité visant à dé-confiner le personnel de Pôle emploi à ses risques et périls. Y compris en déclenchant un nouveau droit d'alerte national pour danger grave et imminent et en appelant au re-confinement si la situation sanitaire l'exige.

Et si ces conditions ne devaient pas être respectées, nous invitons une fois encore tous les agents et cadres à faire valoir sans réserve leur droit de retrait. L'Etat de droit est sans ambiguïté, seule la justice peut qualifier illégitime un droit de retrait, pas un ministre... sauf à ce que le gouvernement ne revienne par ordonnance une fois de plus sur l'Etat de droit.

Et la CGT-FO ne lâche rien et continue à revendiquer :

- Si on nous donne une prime, on la prend ! mais nous voulons une augmentation générale des salaires !
- Nous exigeons le retrait de toute mesure de ponction de RTT et/ou congés
- Prise en charge des frais de télétravail à hauteur de 10 €/jour de télétravail
- Respect du temps de travail et des accords OATT notamment et particulièrement dans le cadre du télétravail

**Pour la *CGT-FO*,
Pour la défense sans conditions de notre santé au travail !**